

## Urbanisme, Habitat social et Logement/Entretien avec le directeur provincial de l'Estuaire...

# ...Jean-Baptiste Menie M'Essono : "pour l'Estuaire, un arrêté établit une limite d'intervention avec l'ANUTTC au niveau de Nkoltang"

Propos recueillis par F.A.  
Libreville/Gabon

Dans un entretien accordé à l'Union, le directeur provincial de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement de l'Estuaire revient sur les missions dévolues aux services décentralisés du ministère de l'Urbanisme et du Cadastre.

**l'union.** Monsieur le directeur, vous venez d'être promu à la tête de la Direction provinciale du Cadastre de l'Estuaire. Quelles sont les attributions d'une telle entité ?

**Jean Baptiste MENIE M'ESSONO :** le fonctionnement de la direction provinciale est régi par le décret n°01496/PR/MHUEDD du 29 décembre 2011 portant attributions et organisation du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre. Elle est composée d'une direction et de quatre (4) services : Urbanisme et Aménagements fonciers ; Travaux topographiques et Cadastre ; Habitat et Logement, et Législation et Contentieux. Les directions provinciales sont des services déconcentrés du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement. Elles sont notamment chargées, chacune dans son ressort, des attributions dévolues aux directions générales de l'Urbanisme, du Cadastre et de l'Habitat. La Direction provinciale de l'Estuaire compte aujourd'hui près d'une centaine d'agents.

**En juin 2017, vous avez organisé un événement majeur relatif au plan d'aménagement de la ville de Ntoum et ses environs, ainsi qu'à la redynamisation de vos services. Quels étaient les enjeux de cette rencontre ?**

- Effectivement, cette cérémonie visait un double objectif : présenter le plan d'aménagement de la ville de Ntoum et ses environs. Mais, également faire connaître le projet de redynamisation de la direction provinciale de l'Estuaire à travers l'inauguration d'un certain nombre de symboles administratifs, tels que la nouvelle enseigne, le mât et la borne cadastrale. Déjà, le 27 mars 2017, M. le vice-Premier ministre



Photo : D.R.

Le directeur provincial de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement de l'Estuaire, Jean-Baptiste Menie M'Essono.

s'était rendu à Ntoum pour présenter, à la fois, le Nouvel ordre urbanistique, le projet de la Voie royale, ainsi que les promoteurs immobiliers bénéficiaires de réservations foncières dans la commune de Ntoum. Le Nouvel ordre urbanistique est une orientation des plus hautes autorités qui vise à développer toutes les villes du Gabon, en tenant compte de leurs spécificités patrimoniales, naturelles, économiques et sociales. Le point de lancement de cette vision est le projet de la Voie royale. Celui-ci prône un urbanisme de façade par la création d'une douzaine de villes moyennes, partant du PK12 à Lambaréné, sur une emprise de 10 km de part et d'autre de la Route nationale n°1 (RN1), en excluant la bande villageoise (500 m à 1 km). Ces villes seront développées autour des pôles économiques tels que la Zone économique à régime privilégié de Nkok (ZES). Au cours de cette visite, il avait été également demandé aux directeurs provinciaux de proposer des plans sommaires d'aménagement, en vue de mieux encadrer les attributions foncières et de constituer les réserves foncières de l'Etat.

**Quelles sont, aujourd'hui, les perspectives de votre direction ?**

- Le défi est de taille pour notre direction. Les communes de Libreville, d'Owendo et d'Akanda faisant face à une occupation anarchique des terres, la pression foncière va s'accroître dans les toutes prochaines années sur la ville de Ntoum et ses environs. En perspective, nous avons à l'idée de finaliser le plan d'aménagement sommaire, pour mieux organiser l'espace. De plus, par arrêté n°00019/PM/MUHSL du 19 avril 2017, les directions provinciales sont appelées à assurer provisoirement les missions d'exécution dévolues à l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC). Pour l'Estuaire, l'arrêté établit une limite d'intervention avec l'ANUTTC au niveau de Nkoltang. Au-delà du rôle de planificateur et des missions de conception et de contrôle qui nous sont dévolues, nous assurons provisoirement toutes les missions d'exécution (traitement de dossiers, enquêtes, état des lieux, bornages, etc.). Tous les travaux de régularisation ou d'attribution foncière dans une partie du 2ème arrondissement, dans le 1er arrondissement de la commune de Ntoum, dans les départements de la Noya et du Komo-Kango sont réalisés par notre direction provinciale. C'est donc pour faire face à cet afflux de travail que nous avons passé un partenariat de type public-privé avec le cabinet « la Grâce Divine », pour nous accompagner dans la gestion administrative, le suivi des promoteurs immobiliers et la modernisation de nos services. C'est un accord gagnant-gagnant entre l'administration et le secteur privé, avec une PME gabonaise.

**Face à toutes ces réformes, quel est votre message aux populations, quant à l'occupation des terres ?**

- J'interpelle nos compatriotes ainsi que tous les promoteurs immobiliers, sur la nécessité de respecter les nouvelles normes foncières et urbanistiques en vigueur dans notre pays, afin de favoriser un développement cohérent et mieux structuré de nos villes.

## Internet

# Le très haut débit bientôt accessible dans tous le pays

F.A.  
Libreville/Gabon

L'ETAT, représenté par le ministère de l'Eau et de l'Énergie et celui de l'Économie numérique, la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG-Veolia) et le "Group Vivendi Africa" (GVA) Gabon ont signé, hier, une convention tripartite sur l'utilisation des infrastructures de transport d'énergie électrique pour accélérer le raccordement des usagers à internet très haut débit par réseau FTTH. Les travaux de déploiement vont débuter dans plusieurs quartiers des communes de Libreville, d'Akanda et d'Owendo. Des offres internet très haut débit seront très rapidement proposées à un grand nombre de foyers à des prix véritablement accessibles. Selon le directeur de GVA Gabon, Mamadou Mbeng, le FTTH (Fiber-to-the home), la "fibre jusqu'au domicile", permet à l'abonné d'être



Photo : F.A.

Les membres du gouvernement ...

directement raccordé par une fibre optique de "bout en bout" entre le nœud de raccordement optique et le lieu d'usage. Ce mode point-à-point garantit des vitesses élevées constantes, sans affaiblissement, ni perturbation électromagnétique. Contrairement à la paire de cuivre et aux technologies

ADSL, qui subissent une atténuation importante au bout de quelques kilomètres, le signal de la fibre optique ne décline presque pas avec la distance. « Aujourd'hui, le FTTH est l'une des meilleures technologies d'accès à internet très haut débit, offrant la meilleure qualité de service, in-



Photo : F.A.

...GVA Gabon et la SEEG paraphant la convention.

cluant une très grande vitesse. Ce partenariat va également permettre d'améliorer la qualité de service de la SEEG pour sa clientèle, grâce au nouvel accès internet plus performant que nous allons prochainement mettre en place, en raccordant les principaux bâtiments du ministère et de la SEEG»,

a indiqué Mamadou Mbeng. Le 23 janvier dernier, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) avait procédé à l'attribution officielle de la licence de fournisseur d'accès Internet de très haut débit FTTH au Group Vivendi Africa Gabon, filiale de Vivendi.

Ce premier réseau FTTH doit contribuer à la démocratisation de l'Internet dans les foyers et au soutien du développement économique et social. Visant à faire du Gabon le pôle numérique de l'Afrique centrale, la première partie du déploiement de cette technologie sera financée par Group Vivendi Africa, en fonction des termes définis dans le cahier des charges constitué par l'Arcep. « Cette signature est importante, car internet va arriver plus rapidement dans des endroits qui n'étaient pas accessibles au réseau souterrain. Et cela va favoriser le déploiement d'internet sur Libreville, dans un premier temps, et sur les grandes agglomérations comme Port-Gentil et Franceville dans un second temps et, pourquoi pas, à l'intérieur du pays, vu que nous avons la haute tension sur les chefs-lieux des départements », a souligné le ministre en charge de l'Énergie, Guy-Bertrand Mapangou.

## Bad/ Secteur des transports en Afrique

# 17 000 milliards de francs d'investissements en 50 ans

F.A.  
(Source : Ecofin)

LA Banque africaine de développement (BAD) a annoncé, dernièrement, avoir investi près de 30 milliards de dollars (17 000 milliards de francs) dans le secteur des transports en Afrique, depuis sa création. En 50 ans, l'institution a indiqué

avoir financé plus de 450 projets à travers l'ensemble de ses pays membres, contribuant au bitumage de plus de 40 000 km de routes. En ce qui concerne le transport maritime, la BAD s'est investie dans la création, la modernisation et l'agrandissement de 16 ports, tandis que dans le secteur du transport aérien, 30 aéroports ont bénéficié de l'appui financier de l'institution présidée par le nigérian Akinwumi Adesina.

Depuis le premier projet financé par la banque dans le domaine des transports (une route reliant la ville kényane d'Eldoret à la région ougandaise de Timborora), la banque s'est dotée d'une approche holistique visant à accompagner d'autres secteurs connexes afin de renforcer l'efficacité de l'investissement dans le secteur des transports. « Pour réaliser leur plein potentiel, les projets de transport doivent être complétés par des investisse-

ments dans d'autres secteurs de l'économie », estimait la BAD dans le rapport d'évaluation de ce projet initial. Il faut noter que le Maroc et la Tunisie ont bénéficié respectivement de 2,7 milliards et de 2 milliards \$ d'investissements. Ce qui en fait les premières destinations des investissements de la BAD, dans le secteur des transports. En Afrique de l'Est, le Kenya, la Tanzanie et l'Éthiopie ont franchi



Photo : D.R.

La participation de la Bad au développement des réseaux routiers africains est considérable.

la barre du milliard de dollars investi, poursuit l'institution dans une communication rendue publique sur son site internet.